

Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et de St Ciers sur Gironde »
Site FR 7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais »

Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 11 juillet 2013

Le 11 juillet 2013, à 14h00, s'est tenu à Braud et St Louis le comité de pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Bilan de deux ans et demi d'animation des sites Natura 2000
- Validation de la feuille de route pour la suite de l'animation

Etaient présents : P. Plisson (CCE), G. Watelle (CCE), E. Jullien (CCE), N. Dion (ECR Environnement), J. Morvan (ECR Environnement), A. Azconaga (ECR Environnement), A. Combaud (ECR Environnement), A. Maufrangeas (ECR Environnement), A. Gabrelle (Sous-préf. Jonzac), R. Ramoussin (Chepniers), J. Timbal (CSRPN), C. Gouanelle (Sepanso), J-C Perodeau (Rouffignac), L. Lucas (Forum Marais Atlantiques), E. Godrie (Chamouillac), M. Lalande (SIBV Livenne Amont/Jussas), R. Chef (Soumeras), D. Rouhaud (Chamouillac), J-M Boireau (CDC Haute Saintonge), C. Simon-Tatard (SIVOM Montendre), N. Morassutti (Montlieu La Garde), P. Mantenac (Montlieu La garde), J. Carré (Coux), C. raymond (Mirambeau), J-F Joye (Donnezac), R. Vert (Braud et Saint Louis), S. Neau (FDC 17), J. Bertrand (Salignac de Mirambeau), E. Sempere (Cartelègue), B. Bailan (Eyrans), E. Robin (FDC 33), C. Astre (AEAG), L. Couzi, G. Cazé (Corignac), J-M Mamert (Courpignac), X. Loriaud (CDC Blaye), J. Noël (SIBV Livenne Aval), H. Duret (Boisredon), L. Chaulvet (DDTM 17), M-F Calderon (Haute Gironde), P. Rucelle (Sud-Ouest)

Excusés : M. Le Sous-préfet de Gironde, SMIDDEST, Syndicat de la Saye, du Galostre et du Lary, Fédération de Pêche 33, Fédération de Pêche 17, Port de Bordeaux, CRPF Aquitaine, ADAR Haute Gironde, DREAL Poitou-Charentes, DREAL Aquitaine, CDC Saint Savin, Région Aquitaine

Contact : Gauthier Watelle au 05 57 42 61 99

● **Présentation du bilan de l'animation Natura 2000**

L'animateur Natura 2000, Gauthier Watelle, a présenté les résultats des derniers mois d'animation sur les sites Natura 2000. Les MAEt, les chartes et les contrats dernièrement signés ont été présentés. Les montants des subventions perçues dans ce cadre ont été rappelés, ainsi que les superficies concernées. Un rappel des actions de communication a suivi ainsi qu'un bref retour sur les actions entreprises dans le cadre de l'émergence des plans de gestion globaux des marais. L'animateur a ensuite présenté la feuille de route pour la suite de la démarche (cf. présentation disponible sur www.cc-estuaire.fr).

● **Présentation par ECR Environnement de l'étude en cours concernant l'élaboration des Plans de Gestion Globaux des Marais**

Les différents membres de l'équipe-projet d'ECR Environnement ont présenté la mission qui leur a été confiée par la CCE ainsi que leurs premiers résultats, dans le cadre de

l'élaboration des plans de gestions globaux des marais, action prioritaire du Document d'Objectifs Natura 2000 (cf. présentation disponible sur www.cc-estuaire.fr).

● Bilan et feuille de route pour la suite de l'animation

La feuille de route a été validée par les membres du Comité de Pilotage présents.

Feuille de route :

- Poursuivre la contractualisation MAEt avec les exploitants agricoles
- Poursuivre la contractualisation avec les propriétaires non exploitants agricoles
- Poursuivre la signature de Chartes Natura 2000
- Poursuivre la communication, l'information et la sensibilisation
- Suivi des plans de gestion globaux des marais
- Coordination en 2014 avec le Technicien Rivière dans le cadre de la reprise de compétence par la CCE du Syndicat de Bassin Versant de la Livenne

Les élus de Charente-Maritime se sont prononcés contre la validation de la feuille de route de l'animateur. A la demande de M. Philippe Plisson, ces derniers ont indiqués qu'ils n'étaient pas contre le bilan ni contre la feuille de route de l'animateur mais uniquement contre l'extension du périmètre Natura 2000 qui les concerne sur leurs communes.

M. J-F Le Maoût de la DDTM 33 a répondu qu'il fallait des arguments scientifiques valables pour contester la validation du périmètre et qu'il était de surcroît dommage de remettre en cause une démarche qui représente une réelle opportunité pour un territoire comme en atteste le bilan 2012. C'est aujourd'hui à la charge de la DDTM 17 de re-consulter les élus concernant la question du périmètre.

M. L. Chaulvet de la DDTM 17 a précisé que le sujet était actuellement étudié par les services de l'Etat.

● Autres Observations

1/ Des précisions ont été apportées par M. Philippe Plisson concernant les Plans de Gestion Globaux des Marais :

- Le plan sera rédigé dans le respect des activités en place
- Concernant les éventuels rejets dans le milieu aquatique, en particulier dans les marais de la Vergne (assainissement non collectif ou autre), l'étude permettra de mettre en évidence les origines et causes précises de ces rejets et d'envisager ensuite les solutions pour les traiter

2/ Concernant les ouvrages d'adjonction d'eau continentale vers les marais, M. J. Noël, du SIBV Livenne aval précise, qu'à sa connaissance, il n'en existe aucun sur le Petit Marais de Blaye. ECR Environnement indique que les sorties terrain n'ont à ce jour pas révélé l'existence de tels ouvrages, pourtant indiqués dans une étude antérieure.

Conclusion

Pour clôturer la séance, Philippe PLISSON a indiqué, au vu des derniers résultats, que la démarche Natura 2000 devait se poursuivre. Les acteurs du territoire et plus particulièrement les membres du COPIL continueront d'être informés et intégrés à la suite de la démarche. Plus que jamais, ils constituent le relais primordial entre l'animateur Natura 2000 et leurs administrés.